



BOURGOGNES

Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Assemblée Générale des Vins de Bourgogne

La filière s'engage pour la maîtrise de l'usage des produits phytosanitaires

Mardi, 4 juillet 2017

Le Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) a profité de son Assemblée Générale pour rassembler ses partenaires et signer, en présence des services de l'Etat, la Charte Régionale « Engager nos terroirs dans nos territoires ». Voulu par les vignerons eux-mêmes, cette charte est le fruit d'un travail commun de l'interprofession et de la Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne (CAVB), qui vise notamment à répondre aux attentes sociétales pour ce qui concerne l'usage des produits phytosanitaires au sein du vignoble. Elle présente un plan d'actions, dont la faisabilité sera testée dans le vignoble pendant un an, avant une mise en place généralisée.

Cette charte est née d'une tradition bourguignonne : être force de proposition, être acteur de son destin avec pragmatisme, pour entraîner l'ensemble de la profession vers des objectifs réalisables. Une méthode qui s'appuie sur l'expérience réussie de la lutte contre la Flavescence Dorée : la synergie de tous dans la lutte a permis à la Bourgogne d'être le seul vignoble à faire reculer la maladie, tout en réduisant de 80 % en 3 ans l'usage des insecticides.

Ainsi, une commission mixte de vignerons, regroupant toutes les sensibilités de la filière avec le BIVB et la CAVB, s'est réunie à l'automne 2016, après un échange avec la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt). En lien avec les acteurs du territoire (Chambres d'Agriculture, MSA, FREDON, association Atmos'air Bourgogne), de la société civile, des politiques, du secteur de la santé, ils ont fait le point sur les expériences locales, sur ce qui se faisait ailleurs, mais aussi sur les attentes du territoire.

La Charte Régionale et le Plan d'Actions, imaginés à la suite de plusieurs mois de travail, ont alors été soumis à l'ensemble des Organismes de Défense et de Gestion des appellations (ODG), qui les ont acceptés. Les représentants de l'Etat, de la Région Bourgogne Franche-Comté, des maires de Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne valident également ce projet, qu'ils ont signé en même temps que la Chambre Régionale d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté, BioBourgogne, la CAVB, la FNEB (Fédération des Négociants Eleveurs de Bourgogne) et le BIVB.



© BIVB / Sébastien BOULARD

La Charte Régionale s'appuie sur 4 principes fondamentaux :

Un objectif de dialogue local et d'expérimentations partagées. Il ne s'agit pas de calquer ce qui a été fait ailleurs, mais d'adapter les pratiques aux réalités de la Bourgogne.

Une animation structurée autour de viticulteurs et négociants, élus moteurs, appuyés par des permanents de la CAVB et du BIVB. Les projets seront également portés par les ODG, maillage local indispensable.

Un budget initial de 100 000 euros, voté par le BIVB sur l'exercice 2017/2018, pour la mise en place des actions.

Une première phase d'un an pour tester le réalisme des propositions du plan d'actions qui débouchera sur un bilan et l'élaboration d'objectifs quantitatifs.

Si le plan d'actions sera affiné, après cette première année de test, 4 résultats sont d'ores et déjà fléchés (pages 16 à 19) :

- ➡ D'ici 1 an (2018) : le métier de viticulteur sera mieux connu des citoyens et un dialogue constructif sur les bonnes pratiques sera établi facilement à l'échelle des territoires.
- ➡ D'ici 3 ans (2020) : la filière des Vins de Bourgogne sera engagée dans un plan de renforcement de l'information, de la formation et du transfert sur les bonnes pratiques phytosanitaires.
- ➡ D'ici 5 ans (2022) : la filière des Vins de Bourgogne aura mis en place un plan de changement et d'adaptation du matériel et des actions pour assurer une meilleure efficacité des réglages à l'échelle communale.
- ➡ D'ici 5 ans (2022) : la filière des Vins de Bourgogne aura soutenu des projets de Recherche et Développement, et des projets collectifs, visant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

« Certains trouveront que nous n'allons pas assez loin, d'autres auront l'impression inverse. Nous avons essayé de trouver un équilibre, qui sera renforcé par l'écoute et le respect de chacun. Nous ne voulons pas mettre en péril les exploitations, ne pas faire peser sur elles de nouvelles charges, tout en allant au-devant des attentes de la société », explique Jean-Hugues Goisot, porte-parole de la filière avec Frédéric Barnier. *« Cela n'a pas été facile, mais nous pensons que le pragmatisme aura un effet vertueux. Il nous aidera à entraîner tout le monde vers des pratiques toujours plus respectueuses ».*

Dans les prochaines semaines, le comité de pilotage identifiera les volontaires qui testeront les actions du plan d'actions. « Cette signature est en quelque sorte l'étape 1.0 de notre Charte régionale. Nous vous donnons rendez-vous dans un an, pour l'installation de la version 2.0, avec la généralisation du plan d'action révisé », conclut Louis-Fabrice Latour, Président du BIVB.

Contact : **Cécile Mathiaud** - Responsable des relations de presse
Tél. 03 80 25 95 76 - +33 (0)6 08 56 85 56 - cecile.mathiaud@bivb.com

SUIVEZ-NOUS :



Retrouvez nos communiqués de presse et des milliers de photos libres de droit sur la salle de presse en ligne : www.vins-bourgogne.fr